

Assemblées des actionnaires du 29 mai 2015

Compte rendu

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Legrand s'est réunie le 29 mai 2015 sous la présidence de Monsieur Gilles Schnepf, Président Directeur Général.

L'ensemble des résolutions présentées par le Conseil d'administration ont été approuvées.

L'Assemblée générale a notamment renouvelé, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Madame Eliane Rouyer-Chevalier, Présidente du Comité d'audit.

Il est à noter que l'ensemble des 4 comités spécialisés du Conseil sont présidés par des femmes, administratrices indépendantes.

Sur un total de dix membres, le Conseil d'administration reste constitué de :

- **Sept administrateurs indépendants**, soit un ratio de 70% supérieur au ratio de 50% recommandé par le Code de Gouvernement d'Entreprise de l'Afep et du Medef ;
- **Quatre femmes**, soit une proportion de 40%, d'ores et déjà conforme aux dispositions du Code de commerce (40% à compter de 2017) et aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise de l'Afep et du Medef (40% à compter de 2016) ; et
- **Cinq nationalités** : belge, chinoise, espagnole, française et italienne.

La composition du Conseil d'administration reflète ainsi une variété de talents, de nationalités et de culture, en ligne avec la politique de diversité prônée par le Groupe.

L'Assemblée générale a également décidé la distribution d'un dividende de 1,10 euro par action au titre de l'exercice 2014, dont le paiement aura lieu le 4 juin 2015 et qui fera l'objet de deux versements¹ :

- 0,93€ par action lié au bénéfice distribuable
- 0,17€ par action lié à un remboursement d'apport

Par ailleurs, l'Assemblée spéciale des porteurs d'actions à droit de vote double puis l'Assemblée générale mixte du 29 mai 2015, ont voté la suppression du droit de vote double dans les statuts de la Société.

Conformément à la réglementation, Legrand publiera le 2 juin 2015 sur son site internet (http://www.legrand.com/FR/information-reglementee-2015_13201.html), le nombre de droits de vote et le nombre d'actions composant son capital au 29 mai 2015. Cette information permettra à chaque actionnaire de mesurer l'impact de la suppression du droit de vote double sur le nombre de ses propres droits de vote. Il est rappelé qu'en cas de franchissement de seuil à la hausse ou à la baisse, une déclaration de franchissement de seuil est à déposer à l'AMF selon la réglementation en vigueur ainsi qu'auprès de la Société selon ses statuts.

L'ensemble des présentations à l'Assemblée générale mixte, les résultats des votes ainsi que la retransmission de l'intégralité de l'Assemblée générale mixte sont disponibles sur le site internet de Legrand : www.legrand.com, rubrique « Investisseurs actionnaires / Espace Actionnaires / Assemblée générale mixte 2015 ».

¹ Pour plus d'explications, se référer aux pages 298-299 du Document de Référence 2014

Agenda financier

- Détachement du dividende : **2 juin 2015**
- Paiement du dividende : **4 juin 2015**
- Résultats du premier semestre 2015 : **30 juillet 2015**
- Résultats des neuf premiers mois 2015 : **5 novembre 2015**

A PROPOS DE LEGRAND

Legrand est le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment. Son offre complète, adaptée aux marchés tertiaire, industriel et résidentiel internationaux en fait une référence à l'échelle mondiale. L'innovation, le lancement régulier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée et les acquisitions sont les principaux vecteurs de croissance du groupe. Legrand a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros. La société est cotée sur Euronext Paris et intégrée notamment aux indices CAC 40, FTSE4Good, MSCI World, Corporate Oekom Rating et DJSI (code ISIN FR0010307819).

www.legrand.com

Communication financière:

Legrand
François Poisson
Tél : +33 (0)1 49 72 53 53
Fax : +33 (0)1 43 60 54 92
francois.poisson@legrand.fr

Contact presse:

Publicis Consultants
Robert Amady
Tél : +33 (0)1 44 82 46 31
Mob : +33 (0)6 72 63 08 91
robert.amady@consultants.publicis.fr